Trentième Année. — N° 189 UN NUMÉRO : 15 CENTIMES. MERCREDI 8 JUILLET 1885

JOURNAL DE ROUBAIX

POLITIQUE, INDUSTRIEL & COMMERCIAL

PRIX DE L'ABONNEMENT
Roubaix-Tourcoing : Trois mois, 13 fr. 50. — Six mois, 26 fr. — Un an, 50 fr.
Nord, Pas-de-Calais, Somme, Aisne : Trois mois, 15 fr.
La France et l'Etranger, les frais de poste en sus
Le prix des abonnements est payable d'avance. — Tout abonnement continue, jusqu'à réception d'avis contraire.

RÉDACTION ET ADMINISTRATION
17, RUE NEUVE, 17
Directeur gérant : ALFRED REBOUX

ABONNEMENTS ET ANNONCES :
RUE NEUVE, 17, A ROUBAIX. — A LILLE, RUE DU CURÉ-SAINT-ÉTIENNE, 9 bis.
Paris, chez MM. Havas, Laffite et Cie, place de la Bourse, 8, et rue Notre-Dame-des-Victoires, 34
Bruxelles, à l'Office de Publicité

ROUBAIX, LE 7 JUILLET 1885

QU'ON FASSE UN EXEMPLE

La veille du jour de la discussion à la Chambre du traité de Tien-Tsin, il est arrivé à Paris une grave nouvelle, qui prouve que ce traité ne met pas fin aux difficultés avec lesquelles nous sommes aux prises dans l'extrême Orient.

Le général de Courcy, commandant en chef des forces françaises dans l'extrême Orient, est assiégé dans la citadelle de Hué par les Annamites soulevés contre notre domination.

Nous avons à réprimer une insurrection dans l'Annam, quand l'insurrection du Cambodge, qui s'est étendue jusqu'aux portes de Saïgon, n'est pas encore écrasée, quand Lu-Vinh-Phuoc et ses bandes occupent encore une bonne partie du Tonkin.

Il est écrit qu'avec cette malheureuse affaire du Tonkin, nous n'aurons pas un instant de tranquillité. Tout est remis en question à l'heure même où l'on annonce que tout est arrangé.

Officiellement, le général de Courcy est allé dans la capitale de l'Annam, pour présenter au roi ses lettres de créance. Mais sa véritable mission était d'installer à Hué notre résident, et surtout de mettre fin aux intrigues et aux complots de la cour annamite.

On sait que ces intrigues et ces complots n'ont jamais cessé. Depuis le jour où le brave et infortuné commandant Rivière a mis le pied sur le sol du Tonkin, les mandarins de Hué ont constamment entretenu des intelligences avec nos ennemis. Ils n'ont même pas pris la peine de dissimuler leur mauvaise volonté à notre égard. C'est pour ainsi dire au grand jour qu'ils nous ont trahis. Le plus influent d'entre eux surtout, le régent Nguyen-Van-Tuang, nous a combattus ouvertement. Il a été l'âme des conspirations ourdies contre nous à Hué.

C'est Van-Tuang qui a dirigé, de Hué, les levées de boucliers organisées contre la France dans le Tonkin, au Cambodge et même dans notre colonie de Cochinchine. Il entretenait des relations suivies avec les généraux chinois des armées du Yunnan et du Kouang-Si.

D'après des renseignements donnés par le journal le *Temps*, Van-Tuang, voulant se constituer un refuge pour le cas où il ne pourrait pas rester le maître à Hué, a fait construire une route de montagnes pour communiquer avec le Tonkin et a fait édifier, en un point appelé Cam-So, à bonne distance du littoral, une forteresse pouvant servir à la cour de Hué de retraite et de base de résistance contre nous.

Le régent Van-Tuang, homme intelligent, mais féroce et absolument dépourvu de scrupules, a fait successivement massacrer, depuis deux ans, plusieurs des princes de la famille royale soupçonnés d'être favorables à la cause de la France et de chercher à se concilier l'amitié des agents français. Aussi l'a-t-on surnommé le *tueur de rois*.

Le gouvernement français avait, jusqu'à présent, fermé les yeux sur les agissements de Van-Tuang et du parti des mandarins. Mais à la suite du traité de Tien-Tsin, qui lui a donné une plus grande liberté d'action, il a pris la résolution de sévir. Les instructions données au général de Courcy portaient qu'il devait faire arrêter et déporter en Cochinchine Van-Tuang et les mandarins fauteurs de conspirations et de révoltes.

Van-Tuang a compris qu'il était perdu et que l'heure du châtiment avait sonné pour lui. Il a joué son va-tout, afin de conserver le pouvoir.

Dans la nuit même qui a suivi son arrivée, c'est-à-dire dans la nuit du 2 au 3 juillet, le général de Courcy a été cerné dans la citadelle et attaqué par vingt ou trente mille Annamites.

L'agression était évidemment préméditée, et le régent l'avait préparée de longue main. Les vingt ou trente mille hommes armés qui se trouvaient dans la capitale y avaient été concentrés, sous le prétexte de rendre des honneurs extraordinaires au commandant en chef de l'armée du Tonkin, mais en réalité pour dresser, contre lui, un guet-apens. Peut-être Van-Tuang espérait-il s'emparer de la personne du général de Courcy, et s'en faire un précieux otage.

Heureusement le général se tenait sur ses gardes. Il avait eu la précaution d'emmener avec lui une escorte de six cents hommes, qui, joints aux quatre cents hommes tenant garnison dans la résidence française, lui ont permis d'opposer un millier de fusils aux masses annamites.

Comme toujours, nos soldats ont fait vaillamment leur devoir. Ils ont repoussé l'ennemi et lui ont fait éprouver des pertes considérables. Il est vrai que soixante des nôtres, peut-être davantage, ont été tués ou blessés.

Le général de Courcy télégraphie qu'il n'a aucune inquiétude. Par conséquent, il est certain qu'il a à sa disposition les forces nécessaires pour repousser les assauts de la garnison annamite, jusqu'à ce qu'on lui envoie du Tonkin des renforts pour le dégager. Il est resté en communication avec la mer.

C'est le point important ; car nos canonnières, celles du moins qui calent un faible tirant d'eau peuvent remonter, par la rivière de Hué, jusqu'à quelques centaines de mètres en aval de la citadelle et amener des troupes au commandant en chef de notre armée.

Il faut espérer que le gouvernement français, quand la révolte sera réprimée et la ville de Hué en notre pouvoir, fera un sévère exemple. Les Annamites, comme tous les Orientaux, ne respectent que la force.

Ils sont très portés à qualifier de faiblesse et d'impuissance la mansuétude dont on use vis-à-vis d'eux. La France n'a que trop ménagé le tueur de rois et ses complices. Cette fois, elle ne peut plus hésiter à frapper et à frapper fort, car la trahision est flagrante.

Il faut choisir parmi les mandarins ceux qui sont le plus compromis dans les intrigues, les conspirations et les assassinats dont la cour de Hué a été le théâtre dans ces deux dernières années.

Il faut les faire passer devant un conseil de guerre. Et, après leur avoir fait leur procès, il faut les fusiller dans les vingt-quatre heures. Ce n'est qu'à ce prix qu'on assurera la sécurité de nos nationaux dans l'extrême Orient.

Nous pouvions ne pas aller au Tonkin et dans l'Annam. Mais du moment où nous y sommes allés, nous devons y être les maîtres et ne pas permettre que les Van-Tuang, les Ha-Tuyet et autres mandarins à boutons bleus, jaunes ou verts se... moquent impunément de la France.

On lit dans le *Monde* :

Nous venons de recevoir de Rome un article qui dément tous les bruits répandus à propos de la « politique italienne de Léon XIII ». Nous nous empressons de le publier, et nous n'avons pas besoin d'en faire ressortir l'importance :

Un journal de Paris, le *Matin*, dans un article intitulé : *Pape et Roi*, publie des informations qu'il dit extraites d'une lettre écrite par un cardinal. Nous protestons d'abord contre cette indigne supposition : il est impossible qu'un membre du Sacré-Collège soit l'auteur d'un écrit plein de méchantes insinuations qui ont pour but de faire du scandale et de jeter le discrédit sur la cour pontificale et sur l'auguste personne du Souverain Pontife.

Le contenu de cette prétendue lettre n'est certainement pas digne d'une réfutation. Il est nécessaire, cependant, de montrer ce qu'il vaut, en relevant la fausseté de quelques faits et de certaines appréciations.

C'est une invention calomnieuse que le cardinal évêque de Pérouse, lors de l'occupation violente de l'Ombrie par les troupes piémontaises, ait invité à sa table les officiers de cette armée. Durant tout son séjour à Pérouse, du mois de septembre 1860 jusqu'en 1878, il s'imposa une telle réserve qu'il n'eut aucune relation ni avec les autorités militaires, ni avec les autorités administratives et politiques. Au moment de l'invasion, il vit, il est vrai, le général Manfredo Fandi, mais ce fut pour empêcher les mauvais traitements que l'on faisait souffrir à la garnison pontificale, déclarée prisonnière de guerre et à laquelle on refusait les égards qui sont en usage dans toutes les nations civilisées. Et il eut la douleur de voir ses justes demandes repoussées et, pour comble, d'être témoin de la profanation de l'église cathédrale, où l'on jugea bon d'enfermer les prisonniers.

Dans ces douloureuses circonstances, l'intervention et la prière du cardinal-évêque auprès du général Della Rocca, successeur du général Fanti, ne réussirent pas à sauver la vie du curé Balthasar Santi, qui fut injustement et inhumainement fusillé.

Lorsque le roi Victor-Emmanuel alla à Pérouse, le cardinal évêque s'abstint de lui rendre visite, déclarant que la dignité de cardinal ne le lui permettait pas.

On peut conclure d'après ces faits quels furent, durant cette période de temps, les sentiments manifestés par le cardinal-évêque à l'égard des envahisseurs des Etats de l'Eglise.

Insinuer, après cela, que le Sacré-Collège, en élisant pour Pape en 1878, obéit à la pression du gouvernement piémontais, c'est aussi impudent que ridicule.

C'est un fait vrai qu'après son élévation au trône pontifical, Léon XIII a cherché à obtenir la bienveillance des gouvernements en faveur des catholiques et pour les intérêts de la religion. Mais ç'a été toujours la règle ordinaire de l'Eglise et le souci des pontifes romains de procéder d'un commun accord avec les puissances, dans les limites permises, pour ce que demande le bien des peuples. Que si tous les efforts de Léon XIII dirigés dans ce but n'ont pas été couronnés d'un plein succès, cela est dû à l'influence des sectes par trop dominantes dans les différents pays et sur les divers cabinets de l'Europe.

L'assertion du correspondant du *Matin* que l'encyclique *Humanum genus*, dans laquelle le Souverain Pontife a dévoilé l'esprit et la nature des sectes maçonniques, a été accueillie avec froideur, ne supporte pas l'examen. L'encyclique a, au contraire, rencontré l'adhésion la plus complète dans toute la catholicité ; elle a réveillé partout l'horreur pour les sociétés secrètes, et elle a été considérée, non seulement par les catholiques, mais par tous les hommes de bon sens, comme un acte de haute importance religieuse et sociale, qui produira en son temps les fruits les plus féconds.

Quant à la « loi des garanties », le Saint-Père, de même qu'il ne l'a pas acceptée, ne l'acceptera jamais, ayant pleine confiance dans la Providence et dans la générosité de ses fils dévoués, de France aussi bien que d'ailleurs, quels que soient les événements réservés à l'avenir de cette noble nation.

Les preuves apportées par le correspondant du *Matin* pour démontrer par le fait un changement de direction dans la politique du Saint-Père, non seulement n'ont pas la valeur de preuves, mais n'ont pas même celle de conjectures sensées. Ce sont des assertions gratuites et fantaisistes, des imaginations dont la légèreté saute aux yeux de tous les lecteurs. Nous nous bornerons à noter quelques inexactitudes historiques, qui suffiront à les caractériser.

Le cardinal Laurenzi non seulement n'a jamais eu de relations avec les autorités italiennes, mais est resté toujours étranger à la politique, uniquement adonné à l'étude des sciences sacrées et du droit. Homme de grande vertu, le cardinal Laurenzi a toujours fait preuve d'un loyal et dévot attachement au Saint-Siège, et il en a toujours soutenu les droits sacrés avec trop de fermeté pour que l'on puisse le soupçonner, fût-ce d'une ombre, de connivence avec les spoliateurs de ce même Siège apostolique.

Il est faux que Mgr Battaglini ait été proposé pour le siège de Bologne par le gouvernement italien et que Léon XIII ait forcé le cardinal Parocchi de se démettre de cet archevêché, sur la demande du roi Humbert.

Pour Mgr Capecelatro, il n'a jamais été le confesseur de la reine Marguerite. Une seule fois, il l'a confessée, à Naples, parce que la princesse, se présentant dans une église publique au tribunal de la pénitence, est entrée dans le confessionnal où Mgr Capecelatro entendait les pénitents.

Enfin, dire que la lettre du cardinal Pitra a été inspirée par la grande majorité des cardinaux, c'est plus qu'un pitoyable mensonge, c'est un outrage manifeste à la dignité et à l'honneur du Sacré-Collège, qui est étroitement uni au Pape, qui suit absolument la même ligne de conduite que le Pape et qui lui prête une fidèle assistance dans le difficile gouvernement de l'Eglise.

ENCORE DES SUCCÈS CONSERVATEURS

C'est décidément une agréable habitude que d'avoir à enregistrer chaque lundi quelque nouveau succès électoral des conservateurs. Aujourd'hui, c'est de Bretagne que nous arrivent les bonnes nouvelles : dans les Côtes-du-Nord, l'élection sénatoriale de M. Le Provost de Launay ; dans le Morbihan, le succès du candidat conservateur, élu au conseil général par le canton de Gourin.

Nous n'avons pas encore de renseignements particuliers sur ce dernier scrutin, mais l'élection des Côtes-du-Nord mérite de fixer l'attention. Le 25 janvier dernier, il y a cinq mois, des élections sénatoriales avaient lieu dans ce département. M. de Champagny, que remplace M. le Provost de Launay, n'avait eu alors que 742 voix, au lieu de 762 que vient d'obtenir ce dernier, et M. Armez, qui était déjà le candidat de la gauche, avait eu 560 voix, tandis qu'il n'en a plus eu cette fois que 503. La majorité au profit des conservateurs, qui n'était en janvier que de 182 voix, s'est donc élevée, en juillet, à 259 voix, soit un gain de 77 voix.

Si l'on veut bien réfléchir à la composition spéciale du corps électoral sénatorial, un tel progrès en quelques mois paraîtra des plus remarquables ! D'abord, toute une partie de ce corps électoral, les députés, les conseillers généraux ou d'arrondissement, n'ont probablement pas changé d'opinion depuis le mois de janvier. Le revirement s'est donc opéré uniquement parmi les délégués des communes. Or, ceux-ci sont nommés par des conseils municipaux déjà élus depuis plus d'une année et demeurés en fonctions alors même que la masse de leurs électeurs a pu changer d'avis sous l'action de récents événements. Un tel corps électoral est donc par nature plus réfractaire que tout autre aux courants d'opinion ; il semble devoir exprimer d'une façon à peu près fixe l'état des esprits au moment où il a été lui-même élu. Eh bien ! malgré tout, il y a eu un déplacement de 77 voix. Ne faut-il pas qu'un bien grand changement se soit opéré dans le suffrage universel lui-même, pour qu'un tel contre-coup se soit fait sentir dans le choix des délégués ? Entre tant de signes qui doivent nous donner confiance, ce n'est pas, pour qui veut aller au fond des choses, l'un des moins importants.

EST-CE VRAI ?

Des nouvelles parvenues hier à Paris, de source absolument certaine, nous révèlent sur la situation de Madagascar des faits d'une gravité extrême.

L'amiral Miot a demandé, il y a déjà longtemps, et avec une insistance justifiée par le danger que court notre petit corps d'occupation, des renforts s'élevant à cinq mille hommes.

On s'est borné à lui envoyer cinq cents hommes d'infanterie de marine, dont les classes d'instruction ne sont pas terminées, qui devaient servir aux relèves coloniales, et qui constituaient les *dernières* ressources actuelles de l'infanterie de marine.

De plus, le bataillon de la même arme débarqué à Formose a reçu l'ordre de se rendre à Madagascar.

Or, ce bataillon, qui comptait sept cents hommes il y a deux mois, ne peut expédier comme disponibles que CENT CINQUANTE-TROIS HOMMES, suivant dépêche adressée au ministère de la marine.

Si bien qu'à cette heure, l'amiral Miot, avec une poignée d'hommes gravement atteints par le climat, est obligé de passer de l'offensive à la défensive.

En effet, nous recevons la grave nouvelle que, dans la nuit du 29 au 30 avril, trois compagnies françaises, infanterie et fusiliers marins, se sont trouvées bloquées dans le fort de Majunga.

Attaqués à deux heures du matin, par 12,000 Howas, descendus aujourd'hui dans la plaine, dont ils sont désormais les maîtres, nos soldats les ont vus avec stupéfaction enhardis à ce point de quitter, pour la première fois, leurs montagnes inaccessibles et venir attaquer le fort, armés de fusils *à tir rapide*.

Au départ du courrier, les trois compagnies étaient étroitement bloquées et n'avaient plus de communications avec la flotte que par mer.

Est-ce qu'on va recommencer à Madagascar la série des désastres tonkinois et la pratique des petits paquets ?

LE CAMP DE LA MORT

Le camp du Pas-des-Lanciers n'est pas encore évacué.

C'est stupéfiant.

L'épidémie y règne depuis dix jours.

On y compte cinq cents malades. L'ordre de départ est attendu d'heure en heure, et toujours remis.

Pourquoi ?

Veut-on arriver à faire naître l'idée que l'armée est dans des mains qui font tout ce qu'elles peuvent pour fatiguer, dégoûter et exaspérer le soldat ?

Est-ce incurie, ou quoi ?

NOUVELLES DU JOUR

Election d'un conseiller général

Paris, 6 juillet. — Dimanche, a eu lieu l'élection d'un conseiller général pour le canton de Mourin (Morbihan).

M. de Lescouet, conservateur, a été élu avec 168 voix de majorité contre M. Trouboul, républicain.

M. de Lescouet a obtenu 1,312 voix et M. Trouboul 1,144.

M. de Lescouet, remplace M. Stenfort, républicain, décédé.

La situation au Cambodge

Paris, 6 juillet. — La situation ne paraît pas s'améliorer bien rapidement au Cambodge. Au commencement du mois de mai, le poste de Pursat, situé à une cinquantaine de lieues environ de Paom-Penh, a été attaqué durant cinq jours consécutifs par une bande de 6 à 800 hommes au moins, dont 200 armés de fusils, commandée par les gouverneurs indigènes de Pursat et de Krako.

Les rebelles ont tenté dix attaques de vive force qui ont été repoussées ; de nombreuses tentatives d'incendie ont été également dirigées contre les cases du poste, à l'aide de flèches enflammées. La petite garnison, commandée par le lieutenant Laffargue, a bravement résisté et a infligé de graves pertes aux ennemis ; néanmoins, elle a dû être renforcée d'urgence.

D'un autre côté, une colonne mobile, poursuivant des rebelles sur la frontière ouest de la province de Paom-Penh, a rencontré l'ennemi, fort de 1,000 à 1,200 hommes, retranché dans une position couverte par une solide fortification, construite en gabions remplis de terre, fixés par des palanques devant et derrière et par des traverses longitudinales. L'ennemi a été mis en fuite.

Mais la colonne, après ce succès, a dû repartir pour aller explorer un autre village, où un autre retranchement avait été construit par une autre bande.

Voilà la situation. On voit que la tranquillité est, en somme, loin de régner au Cambodge.

La situation au Pas-des-Lanciers

Marseille, 6 juillet. — 56 malades du Pas-des-Lanciers ont été évacués ici et 50 sur l'hôpital de Perpignan. Il y a eu 3 décès. Demain, la caserne St-Charles sera complètement transformée en ambulance et des infirmiers volontaires seront prélevés sur les régiments de la garnison.

Au Parlement anglais

Londres, 6 juillet. — *Chambre des lords.* — Le marquis de Salisbury a annoncé que les négociations ont été reprises par les cours de Russie et d'Angleterre. Le désir d'une solution amicale est égal des deux côtés. Les questions concernant l'Egypte sont le sujet d'une enquête.

Il faut, avant tout, régler la question financière ; ensuite, on réglera les conditions relatives au Soudan, mais il faut le temps d'examiner cette dernière question afin d'éviter de fausses démarches. Lord Salisbury se loue de la loyauté du khédive et nie l'intention du cabinet d'ajourner la dissolution. Il espère que les élections auront lieu en novembre.

Madagascar

Paris, 6 juillet. — La situation sanitaire est des plus graves.

A Tamatave, nos soldats sont dénués de forces, tellement le climat les a affaiblis ; puis, ils sont constamment tenus en alerte par la présence des Hovas, qui se sont établis à cinq kilomètres.

Le bataillon des fusiliers marins, qui comptait, en arrivant du Tonkin un effectif de 800 hommes, est réduit à 200 hommes ; les volontaires de la Réunion, dont l'effectif était de 120 hommes par compagnie, ne réunissent pas plus de 90 hommes valides.

La 40e compagnie d'infanterie de marine dispose de 60 hommes au plus, et l'artillerie de marine est atteinte encore dans de plus fortes proportions.

Le cardinal Lavigerie et les événements de Rome

Un de nos correspondants nous télégraphie de Tunis, le 5 juillet :

« Son Em. le cardinal Lavigerie vient de tenir une réunion prosynodale, dans laquelle il a mis son clergé en garde contre les fausses nouvelles répandues par plusieurs journaux de France et d'Italie au sujet de la dernière lettre pontificale. Son Eminence a qualifié d'invention odieuse et de pure fable le bruit d'un changement dans la politique ferme et sage du Souverain-Pontife.

» Le seul but du bref adressé au cardinal archevêque de Paris est de condamner des tentatives d'ingérences illégitimes dans le gouvernement de l'Eglise et de soustraire la hiérarchie catholique à une servitude d'en bas, plus dure en son sens que celle d'en haut, dont le Pape Grégoire VII délivra l'Eglise il y a huit siècles.

» Le cardinal a démenti également le fait qu'il aurait été chargé par le Saint-Père de demander la démission de M. des Houx, rédacteur du *Journal de Rome*. C'est d'elle-même, sans aucune mission de Sa Sainteté et par pur intérêt pour eux, que Son Eminence a donné à deux rédacteurs de ce journal, et entre autres à M. des Houx, le conseil de se retirer pour ne pas participer plus longtemps à une opposition répréhensible et prévenir une condamnation publique.

» M. des Houx s'est très louablement rendu à ce conseil avant toute invitation du Saint-Père.

» Dans son allocution à son clergé, le cardinal a reconnu les *services* de la presse catholique dont il fait l'éloge, mais il a ajouté que, pour faire le bien, elle doit rester entièrement fidèle aux règles qui lui sont tracées par le Saint-Père, et se rappeler qu'elle doit suivre en tout la direction du Saint-Siège et des évêques, au lieu de chercher à leur imposer la sienne.

» Faisant allusion à une dépêche qui parle de coup d'Etat à Rome, il a terminé en disant qu'il n'y a en tout cela d'autre coup d'Etat que la revendication nécessaire des droits de l'autorité suprême, qui doit assurer l'unité dans le gouvernement de l'Eglise et, par suite, l'union des fidèles, dans un temps où elle est plus que jamais nécessaire.

» Les évêques d'Afrique ont remercié Sa Sainteté, dans une adresse commune, de la force avec laquelle Elle a défendu la hiérarchie ecclésiastique dans son bref au cardinal Guibert.

» Ils y protestent de leur étroite union d'esprit et de cœur avec Léon XIII. »

Les conseils d'arrondissement

Paris, 6 juillet. — L'*Officiel* publiera demain un décret portant que les conseils d'arrondissement se réuniront le 20 juillet pour la première partie de la session, dont la durée est fixée à cinq jours. Ils se réuniront le 28 août pour la seconde partie, qui ne pourra durer plus longtemps que la première.

Les droits électoraux et le conseil général de la Seine

Paris, 6 juillet. — Le conseil général de la Seine a adopté le vœu de M. Mesureur, demandant qu'avant les élections générales de 1885, tous ceux frappés par l'application de la loi de mars 1851 ou de la disposition du décret de février 1852, soient remis en possession de leurs droits électoraux en vertu d'une mesure administrative.

Un scandale républicain

Le conseil municipal de Paris a chargé son bureau de procéder à une enquête sur les allégations contenues dans la lettre de la Ligue du Bien public, faisant supposer que la concession du pavage en bois a été obtenue moyennant d'énormes pots-de-vins perçus par divers conseillers.

L'opportunisme

Paris, 6 juillet. — Les groupes opportunistes continuent à ne pouvoir s'entendre. Dans l'impossibilité où ils se trouvent aujourd'hui de rédiger un texte quelconque au sujet du Concordat, le manifeste sera muet sur la question religieuse.

EXPÉRIENCE SUR LE CADAVRE DE GAGNY

A la suite de l'exécution de Troyes, des expériences du plus haut intérêt ont été faites par M. le docteur Vauthier.

Le journal l'*Aube* en a donné un compte-rendu complet que nous croyons devoir reproduire.

Pendant l'exécution, dit M. le docteur Vauthier, je me transportai en hâte à l'Hôtel-Dieu, où se trouvaient réunis tous les médecins de l'Hôtel-Dieu et des hospices de Troyes : MM. Forest, Viardin, Solmon, Hervey, Jerry, Finot, Coqueret ; M. Laborde, chef des travaux anatomiques de la Faculté de Paris, et deux de ses préparateurs, MM. Rondeau et Gley, et M. le professeur Regnard avec M. Loye, préparateur à la Sorbonne. Ces messieurs étaient arrivés le soir par le rapide qui entre en gare à 11 h. 20, et dès 2 h. 1/2 du matin, ils avaient fait les préparatifs nécessaires pour des expérimentations physiologiques auxquelles ils ont su donner un vif intérêt. Un malheureux chien, d'assez forte taille, avait été lié et disposé sur une table. Puis l'on avait ouvert la carotide gauche, dans laquelle on avait introduit une canule portant un assez long tube en caoutchouc, terminé à l'autre extrémité par une autre canule destinée à être introduite dans l'une des carotides de la tête du décapité (1).

Cinq à six minutes à peine après l'exécution, le cadavre arrivait à l'amphithéâtre de l'Hôtel-Dieu, et les opérations commençaient.

Les expériences ont eu lieu simultanément, — sur la tête, par M. le docteur Laborde et ses préparateurs, et sur le tronc par M. le docteur Regnard et le médecin qu'il avait emmené avec lui.

Expérience sur la tête

On remarque que celle-ci a été coupée très bas, presque au niveau des épaules. La section en arrière passe par la cinquième vertèbre cervicale. En avant, elle a divisé le larynx un peu au-dessous des cordes vocales.

Une lumière est approchée des yeux. Action réflexe pupillaire très faible, légère dilatation à la lumière (observée sur les deux yeux). Elle est plus prononcée à droite.

Aussitôt après, j'introduis dans l'œil droit quelques gouttes de solution de cocaïne au vingtième, et j'attends huit à dix minutes. Le résultat est complètement négatif. — Aucun mouvement dans la pupière de l'un et l'autre des yeux.

Les artères carotides sont très rétractées. Après quelques difficultés occasionnées par les mâchures de la section, et par le son qui masque les orifices, la canule est introduite dans la carotide gauche. On a beaucoup de peine à trouver la droite. Injection de sang provenant de la carotide gauche du chien dans la carotide gauche de l'homme ; dans la carotide droite de celui-ci, on injecte du sang de vache défibriné que M. Ch. Morot avait eu la complaisance de nous procurer. Le visage reprend presque son aspect normal et la peau se colore.

Des aiguilles introduites dans l'os, au niveau du bord supérieur du frontal et de l'angle antéro-supérieur du pariétal gauche, font des ouvertures qui permettent de faire passer dans la substance cérébrale un courant intermittent.

Ce n'est qu'au bout de *quarante minutes*, et après plusieurs injections de sang, que l'on obtient quatre fortes contractions du muscle orbiculaire droit.

Après *quarante-cinq minutes*, et en opérant, (toujours à gauche), dans des zônes différentes de l'écorce cérébrale, on optient plusieurs contractions énergiques des élévateurs de la mâchoire inférieure, ainsi que l'orbiculaire du côté droit. Ces contractions se manifestent surtout au moment de la rupture du courant. Elles disparaissent très promptement.

Recherche du noyau du nerf hypoglosse, dans le bulbe, avec les courants faradiques. Pas de résultats. Mouvements de la totalité de la langue, dus à des contractions musculaires. Cependant, je crois être bien sûr d'avoir observé des mouvements de la langue elle-même. Mais mes collègues ne paraissaient pas convaincus.

Excitation du facial gauche à sa sortie du trou stylo-mastoïdien, mouvements prononcés de tous les membres qu'il innerve.

Expériences sur le tronc

Poumon. — Excitation des deux nerfs pneumo-gastriques à la partie inférieure du cou, un manomètre ayant été préalablement introduit dans la trachée. On observe une contraction lente des muscles de *Reussessen*, qui déterminent l'ascension du liquide dans le tube.

Quand le courant est interrompu, le liquide descend ; si on le rétablit, il remonte. Après soixante minutes, l'excitation directe du poumon produit les mêmes résultats sur la colonne manométrique.

Cœur. — A l'arrivée du corps, on compte 51 battements par minute. Ils disparaissent peu à peu, ne cessent complètement qu'après douze minutes, c'est-à-dire environ vingt minutes après la décapitation.

L'examen du cœur montre que celui-ci est à l'état de relâchement et que ses cavités sont remplies de caillots nouvellements formés, mêlés à une certaine quantité de sang liquide et noir. Cet état du cœur est presque exceptionnel dans le cas de décapitation.

Estomac et intestin. — Vacuité absolue de l'estomac. (Cependant Gagny avait mangé suffisamment la veille et de bon appétit). Odeur d'alcool très prononcée. (Le gardien en chef, au moment de la toilette, avait donné au condamné un quart de verre d'eau-de-vie, qu'il avait avalée d'un trait et sans mot dire). L'excitation des nerfs pneumo-gastriques détermine, au bout de trente trois minutes, des contractions de l'estomac, du gros et du petit intestin, et la sécrétion du suc gastrique. Ces dernières observations offrent un haut intérêt.

Muscles. — Plusieurs expériences ont été entreprises sur le système musculaire. M. le docteur Laborde a nettement démontré de nouveau le rôle *inspirateur* des muscles intercostaux externes, et *expirateur* des intercostaux internes. M. le docteur Regnard a fait sur les muscles interosseux, dorsaux et palmaires de la main, ainsi que sur les lembricaux (petits muscles attachés aux tendons fléchisseurs dans la paume de la main), des expériences qui confirment les résultats obtenus par *Duchenne* de Boulogne.

Réflexion générale. — Le corps de Gagny est très musclé ; la face est osseuse et maigre. Mais le reste du corps atteste une grande force ; l'individu devait être extrêmement vigoureux.

Telles sont les expériences tentées sur son cadavre. Quelques-unes ne font que confirmer des faits connus et déjà observés. D'autres (celles sur l'estomac et l'intestin) apportent à la science quelques documents sur des faits peu connus.

Nous devons remercier les savants observateurs, qui n'ont pas craint de faire un voyage long et fatigant pour procéder à des recherches toujours intéressantes, soit qu'elles apportent la confirmation de faits connus, soit qu'elles mettent sur la voie d'autres qui le sont moins, et que des expérimentations ultérieures peuvent éclaircir et compléter.

(1) Le chien a survécu à l'épreuve à laquelle il avait été soumis. C'est un assez fort animal doux et intelligent. Je l'ai fait garder à l'Hôtel-Dieu, où l'on va en prendre soin. Il sera guéri promptement, et j'espère qu'il se rencontrera quelque personne, amie des animaux, pour le prendre et en avoir soin.

COULISSES DU PARLEMENT

CHAMBRE

Les événements de Hué, qui ont produit aujourd'hui à la Chambre une vive émotion, ont plus que doublé l'intérêt de la discussion du traité de paix avec la Chine.

L'affluence est énorme, les tribunes aussi remplies de spectateurs que le jour ne la chute du cabinet Ferry. Toutes les puissances étrangères sont représentées par leurs ambassadeurs ou leurs attachés. Dans la tribune militaire, on remarque de nombreux officiers, plusieurs généraux.

A la fin du discours du ministre de la guerre, il s'est produit un incident qui a été l'objet de nombreux commentaires.

Lorsque le ministre de la guerre a dit que le gouvernement communiquerait toutes les dépêches, et sans restriction, les députés se sont, à deux reprises, levés en se retournant vers M. Ferry et ont chaque fois souligné de leurs applaudissements la promesse faite par le ministre de la guerre.

L'ancien président du conseil qui, ainsi que nous l'avons dit, avait l'intention d'intervenir dans le débat, y a renoncé.

Une autre conséquence de ces événements sera d'enlever définitivement tout velléité de faire faire les élections en août, velléité qui, ainsi que nous l'avons toujours dit, n'ont jamais été bien grandes.

Au Sénat, l'émotion a également été très vive parmi les quelques sénateurs présents.

Un grand nombre d'entre eux s'étaient rendus à la Chambre.

A la fin de la séance, il s'est produit un second incident.

Lorsque M. Clémenceau a fait constater que MM. Ferry, ni aucun de ses complices n'avait répondu, « On pourrait vous répondre », répartit M. Rouvier. « Alors, faites-le », dit M. Clémenceau.

Quelques opportunistes coururent chercher M. Ferry, qui déjà avait pris la porte, mais, dans l'intervalle, ses amis avaient eu le temps de voter le rejet de l'ajournement à demain, et le tour était joué.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

(De nos correspondants particuliers et par FIL SPÉCIAL)

Présidence de M. Floquet.

Séance du lundi 6 juillet 1885.

LE TRAITÉ FRANCO-CHINOIS

L'ordre du jour appelle la discussion sur le projet de loi ayant pour objet d'autoriser le président de la République à ratifier le traité du 9 juin 1885 entre la France et la Chine.

M. le général Campenon rend compte des événements qui viennent de se produire à Hué.

Le commandant du corps expéditionnaire, qui remplit en même temps les fonctions de résident général à Hué, s'est rendu dans cette ville pour présenter ses lettres de créance et traiter de quelques affaires. Les journées des 4 et 5 juillet se sont passées en pourparlers entre le général de Courcy et les ministres de l'Annam, et ces pourparlers ont donné l'occasion de constater l'hostilité du gouvernement annamite.

Les faits qui se sont passés dans la nuit sont relatés dans trois dépêches que je vais avoir l'honneur de vous lire.

« Hué, 5 juillet, 3 h. matin.

» Légation et Mong-Ca attaqués inopinément une heure matin par la totalité des troupes de la citadelle.

» Tout le quartier infanterie de marine en paillotte environnant légation brûlé par fusées incendiaires et main d'homme. Bâtiment légation intact. Aucune perte sérieuse.

» Impossible savoir ce qui est advenu au Mong-Ca, où se trouve le 3e zouaves.

» Citadelle est en feu sur plusieurs points ; la fusillade et canonnades sont vives.

» Je suis certain, par la direction du feu, que l'ennemi est repoussé.

» Ai pu préserver paillotte du télégraphe.

» Ai donné ordre à Hai Phong d'expédier les troupes cantonnées.

» N'ai aucune inquiétude. »

« Hué, 5 juillet, 11 h. matin.

» La citadelle est en notre pouvoir avec 1,000 pièces de canon.